

## Convention de placement

Concernant le·la jeune : .....

### Inscription :

La présente convention règle les modalités de base pour la participation du ou de la jeune susmentionné-e à une session du *Programme Oxygène* de la Fontanelle (cf dates précises en fin de convention).

L'autorité parentale et l'autorité de placement signataires ont pris connaissance du programme et de ses modalités. Ils acceptent les conditions qui en découlent et autorisent l'équipe éducative de La Fontanelle à prendre en charge le·la jeune susmentionné/e et à prendre les dispositions nécessaires en cas de besoin.

L'autorité parentale a vérifié que les couvertures d'assurance sont effectuées adéquatement pour le·la jeune, soit l'assurance maladie et accident, y compris la couverture à l'étranger, l'assurance responsabilité civile ainsi qu'une assurance sauvetage-rapatriement. Cette dernière peut être proposée par La Fontanelle.

La Fontanelle informe que pour des raisons de sécurité, la possession d'objets dangereux ainsi que l'introduction et la consommation de produits psychotropes (drogue, alcool) sont interdites durant le projet et une fouille ou un contrôle d'urine par l'équipe éducative seront effectués en cas de doute.

### Financement :

La session du 1<sup>er</sup> semestre 2024 est financée de la manière suivante :

- la prise en charge des jeunes est facturée par journée planifiée, au tarif journalier indiqué aux services financiers cantonaux en début d'année ;
- s'ajoute un forfait de deux journées par mois, de février à avril, pour les interventions et la préparation en dehors des modules ;
- le soutien à la parentalité est facturé sous forme d'un forfait d'un jour par mois.

La participation des parents aux coûts est définie par le service placeur et La Fontanelle se conforme aux consignes qui lui sont transmises.

Les frais de transport jusqu'au lieu de rendez-vous convenu pour chaque module sont pris en charge par l'autorité parentale ou une autorité de financement. Toutefois, en cas de difficulté, une demande peut être faite à La Fontanelle afin qu'elle participe partiellement à ces frais via un fonds de dons privés.

Aucune gestion personnelle n'est facturée, La Fontanelle ne distribue donc pas d'argent de poche.

Pour chaque module, une liste d'affaires à emporter est définie et le·la jeune est responsable d'être équipé/e du matériel demandé. Toutefois, pour éviter un investissement financier trop important de la part de la famille, La Fontanelle met à disposition du matériel spécifique et/ou technique. Celui-ci est prêté gratuitement mais il sera facturé en cas de mauvais soin ou de perte.

L'éventuelle participation parentale aux frais de placement est définie par l'autorité de placement.

La Fontanelle est reconnue par la CIIS (*Convention Intercantonale relative aux Institutions Sociales*) et un excédent ou une perte financière du « *Programme Oxygène* » est géré aux mêmes conditions que les autres prestations de la Fontanelle.

### **Engagement :**

Ce programme prévoit une ouverture des parents à réfléchir à leur positionnement ainsi qu'à une participation de leur part.

Sauf exception convenue entre les trois parties, la signature de cette convention engage le·la jeune et les parents à une participation complète de la session du Programme Oxygène.

Le jeune s'engage également :

- à ne pas venir sous l'effet d'alcool ou de produits psychotropes et à ne pas emmener ce type de produits dans le cadre du programme ;
- à ne pas avoir de relations intimes et sexuelles avec un ou une autre participant/e ;
- à laisser au début des modules son téléphone portable et tout appareil électronique aux éducateurs ainsi que son porte-monnaie.

### **Annulation**

En cas de mise en danger de la ou du jeune pour le projet, pour autrui ou pour elle·lui-même, une interruption de la prise en charge peut être envisagée par la direction de La Fontanelle. Dans ce cas, la moitié des journées restantes sont facturées.

En cas d'absence à des modules, la facturation est maintenue.

### **Programme de la session du 1<sup>er</sup> semestre 2024 :**

#### **a- pour le·la jeune ; activités durant les journées suivantes :**

- Dès début février ; rencontre individuelle
- 12-14 février
- 26-28 février
- 11-15 mars
- 25-27 mars
- 8-10 avril
- 22-27 avril

*Durant les nuits, l'hébergement est organisé par la Fontanelle.*

#### **b- pour les parents ; journées durant lesquelles une participation est prévue :**

- 12 février ; lors du démarrage du programme ;
- 27 avril ; retour du dernier module.

Des entretiens sont prévus en sus avec un intervenant éducatif domicilié dans la région des parents. Celui-ci soutient la démarche et la réflexion.

**Coordonnées utiles**

Les personnes concernées par ce programme sont les suivantes :

- la responsable du secteur du programme Oxygène :  
Rébecca Tramaux, 078 842 12 56, [rtramaux@lafontanelle.ch](mailto:rtramaux@lafontanelle.ch)
- le directeur de La Fontanelle  
André Burgdorfer, 079 228 44 61, [aburgdorfer@lafontanelle.ch](mailto:aburgdorfer@lafontanelle.ch)

**Inscription :**

- à l'intégralité du programme Oxygène (six modules)
- au soutien à la parentalité
- .....

**Commentaires :**

.....  
.....  
.....  
.....

	<u>Jeune</u>	<u>Autorité parentale</u>	<u>Autorité de placement</u>	<u>La Fontanelle</u>
<u>Prénom et Nom :</u>				
<u>Signature :</u>				
<u>Date :</u>				